Presentation_DMPA_092011 31/08/11 11:47 Page 2

- **Le Bureau des actions culturelles et des musées** (BACM) impulse, coordonne et met en œuvre, en liaison avec les armées et les services du SGA, la politique culturelle du ministère. Il prépare les actes de tutelle des musées de l'Armée, de la Marine, de l'Air et de l'Espace. Il œuvre pour la professionnalisation des autres musées, notamment des musées de tradition de l'armée de terre. Il développe une politique de publication et instruit les demandes de soutien financier aux projets culturels relatifs à l'histoire du XXe siècle et au patrimoine militaire.

- **Le Bureau de la politique des archives et des bibliothèques** (BPAB) conçoit, anime et évalue la politique du ministère dans le domaine des archives et des bibliothèques. Il exerce le contrôle scientifique et technique des services d'archives intermédiaires et courantes. Il instruit les décisions concernant les demandes de consultation d'archives non librement communicables. En coordination avec les autres bureaux de la DMPA et en liaison avec les ministères de la Culture et de la Communication, des Affaires étrangères et européennes, et de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, il inscrit l'action du ministère de la Défense et des Anciens combattants dans une politique publique globale.

SITES INTERNET ET SERVICES EN LIGNE

- **www.cheminsdememoire.gouv.fr :** pour aller à la rencontre du patrimoine historique et des lieux de mémoire.

- **www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr :** pour consulter les fiches des «Morts pour la France» au cours des conflits contemporains et les journaux des marches et opérations des unités engagées dans la Première guerre mondiale.

- **www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr :** pour consulter les fiches nominatives des combattants tués au cours des conflits contemporains et enterrés dans les nécropoles nationales et les carrés militaires.

- **www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr :** pour découvrir les archives de la Défense.

- **www.bilrif.sga.defense.gouv.fr :** service en ligne pour le logement.

- **www.defense.gouv.fr/educadef :** espace dédié aux questions d'éducation à la Défense.

- **www.defense.gouv.fr/memoire :** pour connaître l'actualité relative à la mémoire et au patrimoine culturel.

SUR INTRADEF : ARCHIVES, MODE D'EMPLOI

- **http://portail.sga.defense.gouv.fr/archives-mode-emploi :** espace métier donnant toutes les informations utiles pour vous aider à traiter et gérer vos archives.

JOURNAL MENSUEL : LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

Abonnement gratuit sur demande pour les associations, les CDI, les bibliothèques :
www.dmpa-com-chemins@defense.gouv.fr

Adresse géographique : 37 rue de Bellechasse - Paris 7e
Contact Mel : dmpa-com@defense.gouv.fr

INTRANET › ***www.sga.defense.gouv.fr***

INTERNET › ***www.defense.gouv.fr/sga***

© SGA (Com) 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

LA DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

La Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) *est l'une des directions du Secrétariat général pour l'administration du ministère de la Défense et des Anciens combattants.*

Elle a trois grands domaines de compétence :

- ***la politique immobilière, domaniale et environnementale,***
- ***la politique mémorielle et éducative,***
- ***la politique culturelle.***

SEPT. 2011

Presentation_DMPA_092011 31/08/11 11:47 Page 4

LA DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES (SGA/DMPA)

La direction se compose :

▸ **d'un bureau, une mission, et un service à compétence nationale, rattachés au directeur :**
• le Bureau du pilotage de la gestion (BPG)
• la Mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI)
• ***le Service historique de la Défense (SHD)***

▸ **de trois sous-directions :**
• la sous-direction de l'immobilier et de l'environnement
• la sous-direction du logement
• la sous-direction de la mémoire et de l'action éducative

▸ **d'une délégation :**
• la délégation des patrimoines culturels

LE BUREAU DU PILOTAGE DE LA GESTION (BPG)

Il a deux fonctions principales :

▸ le suivi des programmes/actions de la LOLF confiés à la DMPA avec la gestion des budgets opérationnels de programmes correspondants : BOP 212 75 C (politique immobilière) ; BOP 212 ACP (lien entre la nation et son armée), BOP 167 75 C (mémoire) ; BOP 722 IEC (compte d'affectation spéciale Immobilier Défense-France Domaine) ; BOP 309 Défense (dépenses d'entretien propriétaire immeubles de bureaux Défense-France Domaine) ;

▸ le contrôle de gestion et de performance de la DMPA, la participation au contrôle de gestion SGA et le suivi des contrôles de gestion des fonctions «immobilière», «logement» et «archives». L'élaboration des projets et des rapports annuels de performance consacrés aux BOP de la DMPA, y compris la définition et le suivi des indicateurs de performance associés.

LA MISSION POUR LA RÉALISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS (MRAI)

Elle procède aux études de reconversion et négocie la vente du patrimoine dont les armées n'ont plus l'utilité en liaison avec le service France Domaine.
Intervenant dès que l'aliénation d'un bien est prononcée, elle conduit la réflexion autour de la reconversion des biens à des fins civiles et mène l'ensemble des négociations permettant de conclure un accord avec un acquéreur pour tout ou partie d'un bien immobilier. Elle accompagne l'ensemble des partenaires locaux dans la définition de nouveaux usages des emprises militaires libérées.

LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE (SHD)

Service à compétence nationale, le SHD est rattaché au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives qui fixe les grandes orientations de la politique des archives à mettre en œuvre. Il est chargé de la collecte, de l'étude, de la conservation, de la communication et de la valorisation des archives historiques et définitives du ministère. Il prépare l'instruction des demandes de communication d'archives par dérogation.
Il est associé à des travaux d'histoire de la Défense et fait vivre la symbolique militaire. Il met en valeur les fonds par des publications, colloques et expositions et il accueille le public dans ses salles de lecture. Le SHD a une importante bibliothèque d'histoire militaire.

LA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE L'ENVIRONNEMENT (SDIE)

Elle a la charge de la politique d'ensemble du ministère de la Défense et des Anciens combattants en matière immobilière, domaniale et environnementale. Elle traite les dossiers relatifs à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, aux monuments historiques, à l'environnement et au développement durable. Elle met en œuvre le volet immobilier des mesures de restructuration et, à ce titre, accompagne les travaux liés au regroupement de l'administration centrale sur le site de Balard (Paris 15e). Elle participe à la conduite d'autres projets immobiliers innovants.

▸ **Le Bureau de la stratégie et de l'expertise immobilières** (BSEI) mène les études prospectives en matière immobilière, assure la maîtrise d'ouvrage des opérations relevant de la compétence de la direction, définit et met en œuvre, avec le ministère de la Culture, la politique d'entretien des monuments historiques. Il élabore, en liaison avec les états-majors, directions et services et avec l'appui du service d'infrastructure de la Défense et du Service parisien de soutien de l'administration centrale, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale. Il accompagne les travaux liés au regroupement de l'administration centrale sur Balard. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs immobiliers des Bases de Défense.

▸ **Le Bureau de la politique domaniale** (BPOLD) élabore et met en œuvre la politique d'ensemble du ministère en matière immobilière et domaniale. Il anime la chaîne domaniale du ministère et instruit, en liaison avec les états-majors, directions et services, les questions administratives générales relatives à l'architecture, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Point d'entrée du service France domaine, il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) et instruit les opérations domaniales nécessaires à la mise en œuvre du volet immobilier des mesures de restructuration.

▸ **Le Bureau environnement** (B.ENV) anime et coordonne les activités du ministère en matière d'environnement. Il a notamment en charge le suivi du plan d'action environnement signé par le ministre, l'élaboration des instructions ministérielles, la centralisation des informations nécessaires à la programmation et à l'exécution des actions qui en résultent et la participation à la concertation interministérielle.

LA SOUS-DIRECTION DU LOGEMENT (SDL)

Elle a en charge la politique du logement familial du ministère. Elle a autorité sur les six Bureaux régionaux du logement (BRL), organismes extérieurs, implantés à Metz, Lyon, Rennes, Brest, Bordeaux-Mérignac et Toulon.

▸ **Le Bureau du logement** (BL) élabore la politique du logement familial du ministère. Il fait réaliser les programmes de construction et de réhabilitation et gère les crédits correspondants. Il met en œuvre la politique du logement en liaison avec le Bureau du logement en région Ile-de-France (BLRIF), les échelons territoriaux que sont les Bureaux régionaux du logement (BRL) et les Bureaux du logement des Bases de Défense (BLBdD).

▸ **Le Bureau du logement en région Ile-de-France** (BLRIF) attribue les logements au profit des personnels de la Défense en région Ile-de-France et assure la gestion du parc.

LA SOUS-DIRECTION DE LA MÉMOIRE ET DE L'ACTION ÉDUCATIVE (SDMAE)

Elle a en charge l'élaboration et la promotion de la politique publique de la mémoire des conflits contemporains. Elle mène des actions dans le domaine de la mémoire et soutient des projets pédagogiques. Elle est aussi chargée de la restauration des hauts lieux de mémoire.

▸ **Le Bureau de la vie associative et des commémorations** (BVAC) organise les cérémonies commémoratives. Il est chargé des relations avec les fondations et les associations de mémoire, auxquelles il apporte un soutien administratif et financier. Il apporte également son appui aux collectivités locales dans le domaine mémoriel. Il assure le suivi de l'actualité mémorielle et des actions menées dans le cadre des accords de mémoire partagée signés entre la France et des pays étrangers.

▸ **Le Bureau des actions pédagogiques et de l'information** (BAPI) développe l'enseignement de Défense dans le cadre du protocole Défense/Éducation nationale. Dans le domaine de la mémoire, il finance et accompagne des projets éducatifs dans le cadre d'une commission mixte avec l'Éducation nationale. Il met en place des partenariats dans le domaine de l'éducation et de la citoyenneté. Il a la responsabilité éditoriale du site *cheminsdememoire.gouv.fr.* et de la revue *Les chemins de la mémoire*.

▸ **Le Bureau des lieux de mémoire et des nécropoles** (BLMN) est chargé de la valorisation des sites de mémoire. Il conçoit et contrôle les activités liées à la conservation, à l'entretien et à la restauration des sépultures perpétuelles des militaires et assimilés «Morts pour la France». Il a également en charge la restauration des hauts lieux de mémoire. Il instruit les dossiers relatifs aux plaques et monuments commémoratifs, ainsi qu'aux mémoriaux ne relevant pas du patrimoine du ministère.

LA DÉLÉGATION DES PATRIMOINES CULTURELS

En charge du patrimoine culturel du ministère, elle conçoit et anime la politique culturelle. Elle assure dans ce domaine les missions de tutelles, d'inspection et de conseil confiées à la direction.